



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2964

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2018 - Phase 2 du programme 2 (2017-2019)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyme, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2964**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2018 - Phase 2 du programme 2 (2017-2019)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La coopération entre les Villes de Jéricho, de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la "rencontre des Maires pour la paix", en décembre 2004 à Lyon. Pour la période 2014-2016, une convention de coopération formalisait les engagements opérationnels que la Ville de Jéricho, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont définis conjointement.

Le champ couvert par la convention concernait les domaines de coopération communautaire des services urbains, du développement des relations avec les acteurs locaux impliqués dans des projets de coopération avec Jéricho et du développement économique et touristique, avec l'appui de l'Office du tourisme de Lyon.

La Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques d'intérêts majeurs qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, la présence de ces touristes n'a qu'un faible impact économique sur les territoires, car la structuration touristique est embryonnaire.

Forts de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens sont inscrits dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, territoires palestiniens) : "le sentier d'Abraham".

Depuis 2013, l'association palestinienne "Masar Ibrahim al Khalil" est accompagnée par l'AFRAT, pour mettre en œuvre le sentier en Cisjordanie, soutenu par l'Agence française de développement (AFD) et les collectivités locales partenaires des collectivités palestiniennes.

Le programme 1 (2014-2016) de ce projet de structuration d'un itinéraire touristique s'est conclu par une évaluation très positive, des réalisations importantes et par la nécessité de poursuivre le projet sur un nouveau programme triennal (2017-2019) toujours avec les soutiens de l'AFD et des collectivités françaises et palestiniennes engagées en coopération décentralisée.

II - Objectifs

La Métropole développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement international en s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques. Relier notre politique de solidarité internationale aux acteurs de la société civile permet à la fois de mieux informer nos populations sur nos actions de coopération et de les impliquer dans nos programmes de coopération.

Le programme "sentier d'Abraham" est une action de structuration du tourisme et une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans le cadre de ce projet viennent alimenter la connaissance des besoins de la Ville de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Métropole en direction de notre ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides. Pour les atteindre, la Métropole souhaite soutenir l'AFRAT pour la mise en œuvre de son projet.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une démarche de création d'une plateforme d'inter-coopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes. Cette démarche permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'AFD. Cette mutualisation est officialisée par la signature d'un protocole d'accord (Mémoire d'entente) de l'ensemble des partenaires (bailleurs de fonds, organisations non gouvernementales (ONG), collectivités territoriales françaises et palestiniennes).

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération du Conseil n° 2017-2271 du 6 novembre 2017, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'AFRAT pour la phase 1 du programme 2 (2017-2019) "sentier d'Abraham", pour l'année 2017.

Trois objectifs prioritaires guident ce projet : il s'agit tout d'abord de favoriser le développement économique local des territoires palestiniens en permettant aux populations locales d'accéder à des activités génératrices de revenus supplémentaires, ces revenus étant essentiellement générés par la création et l'exploitation d'un itinéraire touristique de randonnée. Le second objectif est de renforcer la société civile et les capacités professionnelles des acteurs locaux, notamment des femmes, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire. Enfin, la cohésion sociale entre tous les partenaires sera favorisée, que ce soit entre les communautés, entre les représentants de la société civile et les professionnels et entre les partenaires palestiniens et français.

Les actions initiées en 2017 dans le cadre de ce programme ont contribué au renforcement des capacités institutionnelles des autorités locales et régionales en matière de développement intégré, à la professionnalisation des populations locales dans le cadre d'une structuration touristique permettant des revenus supplémentaires et la reconnaissance de la Cisjordanie comme un territoire à fort potentiel touristique.

IV - Bilan 2017

Concernant le 1^{er} objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, en 2017, 3 nouvelles villes-étapes ont été validées et balisées, 5 nouveaux hébergements ont été identifiés et diagnostiqués. De nouveaux produits touristiques ont été testés et se révèlent pertinents : un circuit vélo, une randonnée avec animaux bâtés, un sentier gastronomique qui a permis de mettre à jour plus de 20 spécialités locales. Une formation-action est en cours entre une entreprise rhônalpine experte en numérisation du patrimoine (Perazio Engineering), le ministère du tourisme palestinien et des stagiaires de la ville de Jéricho sur l'identification de points d'intérêts patrimoniaux. En 2017, 6 335 personnes ont marché sur le Sentier d'Abraham, un chiffre qui a presque doublé depuis 2016 (3 675 marcheurs).

Concernant le 2^{ème} objectif sur le renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, la priorité s'est portée sur l'accompagnement à l'autonomisation et la structuration de l'association Masar, porteuse du projet en Palestine. Les professionnels de Masar sont accompagnés en Palestine et formés en France auprès de spécialistes du tourisme. Les acteurs de la société civile acquièrent des compétences pour assurer la pérennité et le développement du sentier d'Abraham : 5 formations de formateurs ont permis de former outre les guides, mais également des gestionnaires du sentier, des coopératives de femmes et des formateurs de 1^{er} secours, notamment pour les accompagnateurs de groupes d'enfants.

Concernant le 3^{ème} objectif sur la cohésion sociale, des ateliers gastronomiques, des formations actions, des marches permettent de renforcer l'appropriation du sentier par la population locale. La création d'une brochure sur la faune et la flore, la réalisation d'une vidéo sur le patrimoine palestinien permettent de sensibiliser les populations locales à l'intérêt du sentier et ainsi assurer sa pérennité. Les échanges collectifs entre les communautés françaises et palestiniennes ont permis en 2017 de renforcer les liens avec les territoires français de coopération. La fédération européenne des chemins de Saint-Jacques a officialisé le partenariat avec le sentier d'Abraham lors de leur assemblée générale.

V - Programme d'actions 2018 et plan de financement prévisionnel

Concernant le 1^{er} objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, il s'agira en 2018 de poursuivre l'extension du sentier, notamment vers Jérusalem et de structurer les nouveaux produits touristiques testés en 2017 ayant convaincu les tours operators : sentier Abraham à vélo, sentier d'Abraham gastronomique, etc. Il s'agira de poursuivre l'accompagnement de la valorisation des sites naturels et patrimoniaux le long du sentier grâce aux techniques 3D.

Concernant le 2^{ème} objectif sur le renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, en 2018, sera engagée une démarche qualité tourisme par la création d'une marque identifiée nationalement et internationalement "Masar" (qui signifie le chemin). Il s'agira également en 2018 de lancer de nouvelles sessions de formations, notamment une nouvelle session de formation nationale des guides, en recherchant des stagiaires francophones.

Concernant le 3^{ème} objectif sur la cohésion sociale, il conviendra de renforcer l'appropriation du sentier par la population locale en 2018, via les outils créés en 2017 (brochures, vidéos, ateliers, etc.). Les liens institutionnels entre les partenaires français et palestiniens permettront un renforcement des capacités institutionnelles des partenaires palestiniens via la création d'un réseau d'experts français de valorisation du patrimoine, qui accompagnera les partenaires palestiniens dans la rédaction d'un schéma stratégique pour la gestion du sentier.

Le projet a un budget global de 1 418 000 € pour 3 ans (2017-2019) et fait l'objet d'un financement de l'AFD, à hauteur de 600 000 € pour ces 3 années.

Le budget en dépenses pour l'année 2018 est de 653 076 €, dont 199 999 € de financement de l'AFD et 300 377 € de la Banque mondiale.

La participation sollicitée auprès de la Métropole par l'AFRAT, pour l'année 2018, est de 7 600 €

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats	454 640	subventions d'exploitation publiques :	294 599
services extérieurs (assurances)	1 300	- Agence française de développement	199 999
autres services extérieurs :	85 033	- Métropole de Lyon	7 600
- déplacement, mission	72 600	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
- publications	10 433	- Conseil départemental de l'Isère	20 000
- services bancaires	2 000	- Villes de Besançon, Grenoble, Gières	17 000
charges de personnel :	64 003	Banque mondiale	300 377
- rémunération	50 277	partenaire palestinien Masar	10 000
- charges	13 726	valorisation temps de travail	48 100
contributions volontaires en nature	48 100		
Total charges prévisionnelles	653 076	Total produits prévisionnels	653 076

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'AFRAT dans la cadre de la réalisation de la phase 2 du projet "sentier d'Abraham" pour l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'AFRAT dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du programme 2 pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'AFRAT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 7 600€, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.